



Groupe Brivadois en Commun

Nom de l'action / Domaine de compétence et de vie

Programme Santé mentale avec le soutien au projet de CMPP et la création d'une Cellule locale « Ecoute Psy »

Constats et besoins

Le programme « Santé mentale » permettrait de bonifier auprès de l'ARS à 50% de subvention supplémentaire nos actions de santé. Mais concrètement aucune action n'a été réalisée durant ces dernières années.

L'ITEP de Fontannes avec l'ADPEP porte la mise en place d'un cabinet Psy sur le Brivadois (Psychomotricien notamment). Les besoins de ce projet portent sur les locaux (au moins 100 m2) et l'inscription dans le CPTS. Pour soulager la démarche le portage administratif, comme pour le projet de salariat de médecins, faciliterait l'intérêt des praticiens à rejoindre l'équipe (3 ETP envisagés). Une subvention aux premiers équipements serait nécessaire. A ce projet global s'ajouterait la création d'un réseau de praticiens volontaires autour des questions de santé mentale. Ouvrir des lieux d'écoute accessibles aux personnes éloignées des circuits existants où se pratique l'écoute. Cette « Cellule Ecoute Psy » pourrait être itinérante ou fixe, sur le territoire.

Objectifs généraux, description de l'action et plus value pour la population

Lien avec le projet de cabinet de Jean Pradier pour un pôle santé sur le Brivadois.
Répondre aux urgences en termes de santé mentale sur le territoire

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Cellule Psy Ecoute (ado/adulte)	20 000	ARS (50 % santé mentale)	31 000
Loyer Equipe Mobile CMPP	12 000	Mise à disposition de locaux CCBSA	6 000
Equipements praticiens	10 000	Sub CCBSA	25 000
Portage administratif (1/2 TP)	20 000		
TOTAL	62 000	TOTAL	62 000

Coût CCBSA : 31 000 €

Echéance et calendrier

Mise en place : 2022

Durée : Expérimentation à prolonger si besoin est